

DECRET N° 81-165 du 9 Juin 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON,
Ministre de la Santé Publique pour compter du
9 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 9 Juin 1981, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 MTC-MSP 6 autres Ministères
20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2
UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-